

## **LE DOSSIER DE POSITIONNEMENT**

Les lycéens concernés par le dossier de positionnement sont :

- les élèves arrivant directement en année de 1<sup>re</sup>, n'ayant pas fait de 2<sup>de</sup> dans la même filière,
- les élèves souhaitant repasser un BAC pro en 1 an  
(Exemple : un titulaire du Bac PI voulant passer un Bac PG en 1 an)

Des explications et un dossier vous seront remis par la Directrice déléguée aux enseignements professionnels, madame Planquette. L'élève devra obligatoirement avoir des cours supplémentaires à faire concernant la partie professionnelle.

Le DI (BEP) ne concerne pas ces profils élèves.